

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2017\_110**

**Séance du jeudi 13 avril 2017**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 06/04/2017

**Présents : 20**

*L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement*

**Votants: 21**

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Secrétaire de**

**séance: Jean-Paul VELAY**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Représentés:** Marie LION par Stephan MAURIN

**Excusés:**

**Absents:** Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Albert DOUCHY, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

**Objet: Travaux de protection des ressources en eau - Demande d'aides financières à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Département de la Lozère - DE\_2017\_110**

Monsieur le maire rappelle l'état d'avancement de la régularisation des ressources en eau publiques de la commune.

Liste des Ressources : Forages de Grizac 1 et 2 (DUP 18/09/07), Montgros 1 et 2 (DUP 16/06/11), Fonlonge (DUP 16/06/11), Aubespis (DUP 16/06/11), Masmin (DUP 06/07/12), Champlong nord-Fonlong-Biard1,2 et 4-Mazel-Caguefer (stade production du DUP de la régularisation administrative)

Il fait part de l'importance de poursuivre la démarche en cours avec la réalisation à court terme des travaux de protection. Il indique également que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un appel à projet protection et qualité de l'eau qui permettrait une bonification de ses aides sur l'opération à venir (80 % d'aides envisagées sur les captages éligibles).

Il propose donc de déposer un dossier de candidature à cet appel à projet afin de bénéficier des meilleurs accompagnements financiers possibles. Il précise également qu'à défaut d'être retenu dans l'AAP pour les captages éligibles (cf liste ci-dessus), une demande d'aide est envisagée auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de ses aides classiques et du Département dans le cadre des contrats territoriaux à venir.

Entendu les explications de M.le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- SOLLICITE une aide financière aussi élevée que possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'AAP Protection et Qualité de l'Eau,
- SOLLICITE, à défaut d'être retenu à l'AAP, une aide financière aussi élevée que possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de ses aides classiques

|   |
|---|
| • SOLLICITE une aide financière aussi élevée que possible auprès du Département de la Lozère<br>Préfecture de Monto |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 20/04/2017<br>048-200057594-20170413-DE 2017_110-DE              |

pour la réalisation des travaux de protection des ressources publiques en eau potable pré-citées  
auparavant.

- DONNE à M. le maire tout pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette opération

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



|  |
|--|
| RF<br>Préfecture de Mende  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 20/04/2017<br>048-200057594-20170413-DE 2017_110-DE |